



Interdiction de fumer , débat sur les aménagements

Rubrique : actualités - Date : vendredi 12 octobre 2007

D'après l'AFP, Xavier Bertrand, ministre du travail, juge « impensable » de revenir sur le décret interdisant de fumer dans les lieux publics qui doit s'appliquer au 1er janvier dans les bars-tabac. « On ne va pas refaire le débat d'il y a un an : les Français sont rentrés dans la logique de l'après 1er janvier » a déclaré le ministre qui a souligné « l'enjeu de santé publique » lié à cette réforme.

L'AFP, LA TRIBUNE, LES ECHOS et LE PARISIEN annoncent que les buralistes organiseront une manifestation le 21 novembre pour protester contre « l'insuffisance de réponse du gouvernement ».

D'après LA TRIBUNE, ils exigent « une consultation sérieuse car aucun bar - tabac n'est prêt deux mois et demi avant l'interdiction ».

L'AFP rapporte que selon la Confédération des débiteurs de tabac, cette manifestation « sera ouverte à tous ceux qui se sentent concernés, bars déjà revendeurs de tabac, salons de thé à narguilé, fumeurs et non fumeurs ».

Sous le titre « Les élus UMP favorables à des adaptations pour les bars tabac », LES ECHOS indique « qu'inquiets du risque d'impopularité de la mesure (...) certains parlementaires UMP préconisent un assouplissement (...) mais que le gouvernement reste ferme ». Indiquant qu'à l'approche de l'échéance certains élus de la majorité « donnent des signes de faiblesse » quant à cette mise en oeuvre au 1er janvier, le journal note qu'ils appréhendent cette nouvelle étape qui interviendra peu avant les municipales et trouvent « des relais à l'Assemblée nationale ». Jean François Copé, président du groupe UMP, assure « pour moi l'essentiel a été fait. Si ponctuellement il y a besoin d'adaptations, il est bon que le gouvernement les fasse » et Yves Jégo, porte parole de l'UMP, renchérit « soyons ferme pour les autres mais pour ceux qui vendent du tabac, soyons souples et intelligents ». Le quotidien qui observe que sur les aménagements « chacun y va de son idée, en ordre dispersé », rapporte qu'ainsi Richard Mallié réclame des dérogations pour les terrasses couvertes et pour les bars tabacs des petites communes, mesure également défendue par Michel Raison, élu en milieu rural, alors qu'Edouard Courtial « y va même de sa proposition de loi » visant à autoriser la cigarette dans tous les lieux où on vend du tabac, et que pour sa part Jean Marc Roubaud est favorable à ce que « chaque bar-tabac ait (...) la liberté de choix » ; Claude Goasguen en appelant quant à lui à la souplesse sur les sanctions. D'après Les Echos, tous se réfèrent aux propos de Nicolas Sarkozy qui avait plaidé pour des « adaptations géographiques » estimant « qu'interdire de fumer dans les endroits où on vend du tabac, c'est quand même curieux ». Relevant que toutefois tous les députés ne partagent pas ce point de vue, le journal note que selon Yves Bur, à l'origine de l'interdiction, « Un décret est un décret il doit s'appliquer point final », d'autant que « c'est une question de santé publique pour les clients comme les salarié ». Le quotidien qui indique que selon lui, « les députés qui s'inquiètent ne sont pas légion », rappelle que Roselyne Bachelot et Xavier Bertrand jugent « impensable » de revenir en arrière, et qu'Eric Woerth, ministre de budget a « simplement promis aux buralistes de ne pas appliquer le texte de façon rigide », sans qu'il soit « à se stader (...) question de le modifier ».